



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Cinquième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 22-23 février 2001**

**Document TDAG-5/2-F
16 novembre 2000
Original: anglais**

Etats-Unis d'Amérique

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE LA TROISIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME (GTR-3)

Secteur du développement des télécommunications

I Résumé

Les Etats-Unis pensent que l'UIT-D peut jouer un rôle utile dans le développement des télécommunications en s'appuyant sur sa structure actuelle, pour autant que certaines modifications soient apportées à sa mission, à son fonctionnement et à son secrétariat (le BDT), ainsi que sur des liens plus étroits avec le secteur privé.

Les Etats-Unis recommandent l'application des principes ci-après dans le cadre de la réforme de l'UIT-D:

- Accorder une plus grande importance à l'amélioration de la viabilité commerciale des télécommunications dans les pays en développement.
- Les CMDT devraient devenir une instance chargée d'étudier certains sujets généraux des télécommunications et fixer des objectifs et des priorités de portée globale pour l'UIT-D, en fonction desquels le BDT, après consultation et avis du GCDT, élaborera des plans d'action détaillés.
- Il conviendrait de réexaminer la question des commissions d'études en ce qui concerne le champ d'application, la durée et l'ordre du jour mais aussi d'une manière plus générale, de se demander, comme l'a fait le Directeur, si les commissions d'études constituent véritablement la meilleure façon dont l'UIT-D peut s'acquitter de sa tâche.
- En plus de la mission confiée à l'UIT-D et des travaux du BDT, il convient d'organiser des forums ouverts pour les responsables de la réglementation et les décideurs de pays en développement ou autres, y compris les Membres de Secteur, afin de favoriser les rencontres et les échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les pratiques réglementaires.
- Il y a lieu d'encourager un renforcement de la coordination et de la coopération entre le siège de l'UIT et les organisations régionales de télécommunication et les bureaux

régionaux de l'UIT afin de réduire le chevauchement des tâches et de sensibiliser les régions aux priorités fixées.

- Il conviendrait de revoir la gestion du BDT en vue d'accroître son efficacité, sa capacité d'adaptation et son ouverture aux nouvelles idées émanant du personnel ou des membres.
- Il conviendrait de repenser les produits et les services du BDT qui permettront de mieux servir les intérêts du secteur privé, c'est-à-dire en adaptant les méthodes du secteur privé aux priorités des pays en développement.
- Il convient de renforcer les liens avec le secteur privé, notamment par une plus large intégration du secteur privé dans les plans d'action et les plans opérationnels de l'UIT-D/BDT.

II Vue d'ensemble

La présente contribution a pour objet d'exposer les vues des Etats-Unis sur la réforme de l'UIT-D, dans le contexte de l'initiative de la réforme de l'UIT. Ce processus global de la réforme de l'UIT est mené par le Groupe de travail sur la réforme (GTR) du Conseil de l'UIT, en application de la Résolution 74 de la Conférence de plénipotentiaires de 1998.

S'agissant de la réforme de l'UIT-D et de son secrétariat associé, le Bureau de développement des télécommunications (BDT), les Etats-Unis estiment d'une manière générale que la mission et les activités de l'UIT-D et du BDT devraient tendre de plus en plus vers la mise en oeuvre de systèmes de télécommunication viables dans les pays en développement, parallèlement à une large participation du secteur privé dans les plans d'action et les plans opérationnels élaborés pour l'UIT-D et pour le BDT. Il pourrait en résulter un intérêt accru pour les travaux de l'UIT-D de la part du secteur privé, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en développement. L'UIT pourrait alors devenir un lieu de réunion où le secteur privé du monde entier pourrait partager ses idées et nouer des relations bénéfiques pour les deux parties.

Il convient de mener à bien cette tâche tout en préservant une partie des rôles traditionnels de l'UIT-D, dont celui qui consiste à fournir une assistance technique directe - selon qu'il convient. Dans le cadre du développement durable des télécommunications, le BDT doit jouer un rôle catalyseur en encourageant la mise en oeuvre des aspects suivants: réforme du secteur, sensibilisation à la technologie, développement des ressources humaines, développement des compétences en matière de gestion, développement des activités commerciales et préparation aux situations d'urgence.

En outre, Les Etats-Unis pensent que l'UIT-D constitue un cadre idéal où les responsables de la réglementation et les décideurs du monde entier peuvent se réunir et partager des informations et des idées sur les pratiques réglementaires et les priorités en matière de politique générale. S'il est vrai que les Etats-Unis sont très hostiles à l'idée de convertir tout ou partie de l'UIT en un "organisme de réglementation mondial" ou son équivalent, ils estiment néanmoins qu'il est nécessaire d'entretenir des relations constructives entre les responsables de la réglementation et les décideurs - notamment dans l'intérêt des pays en développement. Les Etats-Unis estiment en outre que l'UIT-D constitue le cadre idéal, au sein de l'UIT, où les responsables de la réglementation, les décideurs et les Membres de Secteur du monde entier peuvent se rencontrer dans des réunions ouvertes et partager des informations ainsi que des données d'expérience.

Malgré un certain nombre d'observations qu'ils ont à formuler au sujet du fonctionnement de l'UIT-D et du BDT, les Etats-Unis ne pensent pas qu'il faille apporter des modifications structurelles ou autres à la Constitution ou à la Convention.

III Mission de l'UIT-D

Comme on peut le lire dans la Constitution de l'UIT, l'UIT-D a une double responsabilité en matière de développement des télécommunications. Le Secteur met en oeuvre des programmes élaborés dans le cadre des conférences de plénipotentiaires et des conférences mondiales de développement des télécommunications qui visent à encourager le développement des télécommunications. De plus, en tant qu'agent d'exécution, l'UIT-D est responsable de la mise en oeuvre de projets dans le cadre des programmes de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement.

Ainsi qu'il est énoncé dans le Plan stratégique de l'UIT, les programmes de l'UIT-D recouvrent cinq grands domaines du développement des télécommunications: la réforme du secteur, les technologies, la gestion, les finances et les ressources humaines.

Recommandations des Etats-Unis:

- 1) Il convient d'élargir la mission de l'UIT-D pour qu'une plus grande attention soit accordée au développement de systèmes de télécommunication viables dans les pays en développement, parallèlement à une large participation du secteur privé dans les plans d'action et les plans opérationnels élaborés pour l'UIT-D et le BDT.
- 2) Il convient d'élargir la mission de l'UIT-D pour que ce Secteur devienne un forum ouvert et efficace pour les responsables de la réglementation et les décideurs, mais aussi les Membres de Secteur, qui pourront y échanger des informations et des idées sur les pratiques réglementaires et les priorités en matière de politique générale intéressant tout particulièrement les pays en développement.
- 3) Il convient de renforcer la mission de l'UIT-D de façon à tenir compte des priorités définies dans le cadre des organisations régionales de télécommunication en coordination avec les bureaux régionaux de l'UIT sur des questions intéressant tout particulièrement les pays en développement.

IV Fonctionnement de l'UIT-D

Comme le spécifie la Constitution de l'UIT, le fonctionnement de l'UIT-D est assuré par les conférences mondiales de développement des télécommunications, les commissions d'études du développement des télécommunications, le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications et le BDT proprement dit.

Recommandations des Etats-Unis:

- 1) Il faudrait envisager de confier un nouveau rôle aux CMDT pour leur permettre d'être en prise directe sur la réalité afin qu'elles fixent des objectifs et des priorités sur lesquels le BDT pourra s'appuyer pour établir un programme de travail pratique, qui privilégie les stratégies propres à aider les pays en développement à utiliser plus largement des systèmes viables dans leur secteur des télécommunications. Le rôle traditionnel des CMDT, qui consiste à élaborer un Plan d'action sur quatre ans pour fournir des orientations sur les programmes au BDT, n'offre pas la souplesse nécessaire dans l'environnement en mutation d'aujourd'hui. Au lieu de cela, il conviendrait que les CMDT fixent des objectifs et des priorités globales, l'élaboration de programmes de travail, d'objectifs et de plans d'action précis étant confiée au BDT, en consultation avec le GCDT.

- 2) Il faudrait envisager d'ajouter un aspect éducatif/informationnel aux CMDT pour que les participants disposent d'informations pratiques sur l'application de la technologie.
- 3) Comme le Directeur l'a suggéré, il conviendrait de réévaluer la structure des commissions d'études de l'UIT-D pour déterminer si elle est judicieuse pour les travaux et les objectifs de l'UIT-D. Cette évaluation pourrait être effectuée sous différents angles, dont la conception et la durée des commissions, le type de document élaboré par elles, etc. On pourrait envisager d'autres formules, par exemple: des tables rondes, des sessions d'information, des ateliers ou des séminaires qui fourniraient des occasions plus utiles de partager des idées et des informations. Il convient de déterminer avec soin le type de document à produire qui aurait l'effet le plus constructif.
- 4) Il faudrait envisager d'organiser des réunions de commissions d'études ou d'autres groupes dans d'autres emplacements que Genève. Si elles étaient organisées dans les régions - surtout si le sujet considéré intéresse tout particulièrement une région - les pays en développement de la région la plus concernée pourraient alors participer plus facilement à ces réunions. Elles pourraient se tenir dans les bureaux régionaux de l'UIT, conjointement avec l'organisation régionale de télécommunication pertinente, cela en vue d'éviter un chevauchement des activités, d'accroître la participation aux deux organisations, de renforcer la présence régionale de l'UIT et enfin, de stimuler une synergie entre l'organisation régionale et l'UIT.
- 5) Les ordres du jour du GCDDT devraient fournir l'occasion aux Etats Membres et aux Membres de Secteur de présenter des contributions pratiques et stratégiques pour l'élaboration des programmes du BDT, conformément au point 1 ci-dessus.

Bureau de développement des télécommunications - Les Etats-Unis encouragent la poursuite des améliorations apportées à la structure et à la gestion du BDT (voir la session 2000 du Conseil) et font observer que l'amélioration continue dans les domaines indiqués ci-après aurait des effets positifs au niveau de la gestion du personnel, de la fourniture des services aux membres et enfin, de la mise en oeuvre efficace des programmes et des projets.

- 1) Gestion
 - Exécution de projets par des équipes
 - Réorganisation et rationalisation de la structure de gestion
 - Recours à la responsabilisation et aux incitations dans la gestion
 - Recours le plus intensif possible à la technologie: formation par l'intermédiaire du web pour les fonctionnaires des pays en développement.
- 2) Produits et services du BDT
 - Réévaluer tous les produits et les services en fonction de la demande des membres
 - Réorienter les produits et les services vers le développement de systèmes de télécommunication viables dans les pays en développement
 - Regrouper et présenter les produits et les services de façon que les Membres de Secteur prennent conscience de la valeur que revêt la participation de l'industrie au sein de l'UIT-D
 - Accroître la sensibilisation et la visibilité des produits et des services du BDT et de l'UIT-D
 - Envisager l'élaboration d'un bulletin/magazine du BDT (support électronique ou papier) destiné à vanter les réalisations et l'utilité des programmes du BDT pour l'industrie et les pays en développement.

- 3) Développer l'UIT-D en vue d'en faire un forum international ouvert pour les responsables de la réglementation, les décideurs et les Membres de Secteur du monde entier qui pourront partager leurs idées et leurs données d'expérience sur les pratiques réglementaires et les priorités en matière de politique générale, l'accent étant mis en particulier sur les besoins et les préoccupations des pays en développement.
- 4) Plan opérationnel
 - Ajouter des objectifs à moyen et à court terme, avec des jalons, pour le BDT dans son ensemble
 - Elaborer un processus efficace pour définir des actions prioritaires; tenir compte des contributions des bureaux régionaux, notamment celles qui sont élaborées en coordination avec les organisations régionales de télécommunication et de celles du Siège
 - Elaborer un plan opérationnel en temps opportun, pour que le GCDT et le Conseil puissent l'examiner l'année suivante.
- 5) Comprendre et utiliser la synergie existant entre le BDT et les deux autres Bureaux ainsi qu'avec le Secrétariat général
 - Mettre à profit, le cas échéant, les réunions régulières des Secteurs T et R et du Secrétariat général pour ajouter une composante de développement
 - Lors des réunions régulières de l'UIT-D, défendre les intérêts des Secteurs T et R et du Secrétariat général, le cas échéant
 - Collaborer avec le personnel des Secteurs T et R et du Secrétariat général en vue d'évaluer la possibilité de réaliser un travail d'équipe pour telle ou telle initiative.
- 6) Interroger chaque année les Membres de l'UIT-D et le personnel du BDT pour s'informer de nouvelles initiatives susceptibles de répondre au mandat du BDT.

5 Relations avec le secteur privé

L'UIT-D se compose à la fois d'Etats Membres et de Membres de Secteur. On compte plus de 200 Membres de Secteur, la plupart étant issus du secteur privé. Ces sociétés et organisations influent de différentes façons sur les activités et les initiatives du BDT. Les contributions du secteur privé émanent de différentes sources, y compris officiellement du Sous-Groupe chargé des questions relatives au secteur privé du GCDT. En dépit de ces différents mécanismes destinés à favoriser à la fois la présentation de contributions et la participation, l'intérêt que le secteur privé porte aux travaux de l'UIT-D connaît des fluctuations. Il faut que le BDT et les pays en développement mobilisent mieux le secteur privé de façon que par le biais des efforts conjugués, il soit possible de répondre aux besoins des pays en développement et d'élaborer des services commercialement viables.

Recommandations des Etats-Unis:

- 1) Envisager les moyens d'intégrer plus largement le secteur privé dans les plans d'action et les plans opérationnels de l'UIT-D et du BDT.
- 2) Envisager la meilleure manière d'accroître l'efficacité du Sous-Groupe chargé des questions relatives au secteur privé et d'élargir la participation à ce Sous-Groupe. Celui-ci a été créé à une époque où il n'existait pas de Groupe consultatif ouvert auprès du Directeur du BDT.

La création du GCDT a modifié la situation si bien qu'il faut envisager de réévaluer le Sous-Groupe ainsi que ses relations avec le GCDT et le Directeur du BDT.

- 3) Examiner les mécanismes propres à encourager l'adhésion et la participation de l'industrie au sein de l'UIT-D.